



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 24 MAI 2020**

Date de la convocation :
18 Mai 2020

Date d'affichage :
18 Mai 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 28
Procurations : 3

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Mai à 11 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement au lieu de la salle Moulin-Bouquet, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Phillipe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadège Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cécile Queste Cindy, M. Michael Honoré, Mme Marie-Claire Debort, M. Caron Philippe, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Evrard-Courtin Marie-Claire, Mme Jacqueline Lacheray, M. Grégory Clausen, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Jimmy Delestienne.

Excusé : M. Bertrand Naglik ;

Absent : ///

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Mme Sylvie Debove pouvoir à Mme Catherine Bécart, M. Serge Hermant pouvoir à Mme Catherine Bécart;

Secrétaire de séance : Monsieur Jimmy Delestienne

Objet : Election des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 8.

Les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus en vertu des articles L.2122-4 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste « Mazingarbe demain » :

-1^{ère} Adjointe : Mme Vandebussche Nadège ;

-2^{ème} Adjointe : M. Dutkiewicz Philippe ;

-3^{ème} Adjointe : Mme Bécart Catherine ;

-4^{ème} Adjoint : M. Comparon Didier ;

-5^{ème} Adjointe : Mme Duhamel Anne-Marie ;

-6^{ème} Adjoint : M. Cocquelle Jean-Pierre ;

-7^{ème} Adjointe : Mme Dautriche-Waeles Nadine ;

-8^{ème} Adjoint : M. Drumez Romain ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 28
- bulletins blancs et nuls : 2
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Liste « Mazingarbe Demain » : 26

La liste de Mazingarbe Demain ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- 1^{ère} Adjointe : Mme Vandebussche Nadège ;
- 2^{ème} Adjoint : M. Dutkiewicz Philippe ;
- 3^{ème} Adjointe : Mme Bécart Catherine ;
- 4^{ème} Adjoint : M. Comparon Didier ;
- 5^{ème} Adjointe : Mme Duhamel Anne-Marie ;
- 6^{ème} Adjoint : M. Coquelle Jean-Philippe ;
- 7^{ème} Adjointe : Mme Dautriche-Waeles Nadine ;
- 8^{ème} Adjoint : M. Drumez Romain ;

« Décision Exécutoire » :

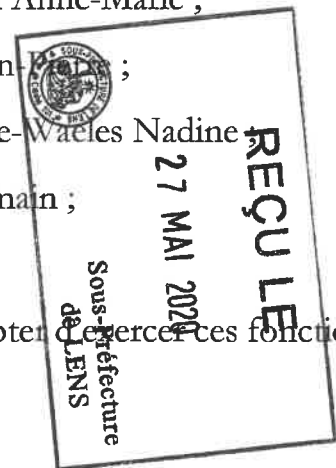
Reçue en Sous-Préfecture
le **27 MAI 2020**

Publié et Notifié le
..... **29 MAI 2020**

Le Maire,
Laurent Poissant



Les intéressés ont déclaré accepter et exercer ces fonctions à compter du 24 Mai 2020.



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

